



Ordre du jour du Conseil Communal

Séance du 04 février 2025

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du **Conseil communal** qui aura lieu à la Salle du Conseil Communal – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le 04 février 2025 à 20 heure 00.

Ordre du jour

Séance publique

Direction Financière

1. *Ph.L - 474) Constitution d'un fonds de caisse permanent pour le service "espace public numérique (EPN)"*

Urbanisme - Environnement - Logement

2. *CM - 653 - Création de nouveaux gîtes - Décision*

CCATM

3. *CM - 2024 - 872 - Renouvellement CCATM - Décision*

Finance - Comptabilité

4. *LoC - 484.790 Règlement communal concernant la collecte des déchets ménagers et des déchets assimilés*

5. *AL - 573 - Ventes de bois exercice 2025 - Coupes 2026 - Clauses particulières - Décision*

Personnel

6. *RM-397.2 Personnel communal - Fixation des conditions de recrutement d'un ouvrier communal polyvalent plus spécialement prévu pour l'environnement à temps plein à l'échelle D4*

Communication - Autorisations

7. *MR-580 - Conseil de Police - Désignation des représentants - Arrêté du Collège Provincial*

8. *MR-172 Conseil Communal - Règlement d'ordre intérieur - Législature 2024-2030.*

Intercommunales-Associations-Fabriques

9. *MR-621.36 Conseil d'administration de l'A.L.E. – Désignation des représentants communaux.*

10. *MR-900 Commissions Communales - Désignations des représentants suite aux élections du 13 octobre 2024.*

11. MR-900 ASBL et Paracommunaux - Désignations des représentants suite aux élections du 13 octobre 2024.

12. MR-185.3 Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de Bure - Modification au tableau de composition du Conseil de Fabrique et du Bureau des Marguilliers.

Patrimoine

13. AL - 506.32 - Approbation avenant au contrat d'option du 21/12/2023 - Projet éolien

14. AL - 506.32 - Approbation de la convention de compensation pour désenrésinement relative au Projet éolien

Séance à huis clos

Enseignement

15. RM-397.2 Personnel enseignant - Demande mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR)

Personnel

16. RM -397.2 Personnel enseignant - Admission à la pension

Enseignement

17. RM - 397.2 Personnel enseignant - Ratification des délibérations du collège des 23/07/2024, 03/09/2024, 29/10/2024 et 07/01/2025

Fait à Tellin, le 24 janvier 2025

Par le Collège Communal,

La Directrice générale



LAMOTTE A.



Le Bourgmestre



CLARINVAL F.

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers. Ceux-ci sont consultables auprès de la DG et DF (tél : 0495 / 20 25 10)